DEL260924_16

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 092-219200326-20260924-DEL260924_16-DE

Département des Hauts-de-Seine

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 7
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 8

OBJET : Désignation d'un délégué élu représentant la Ville de Fontenay-aux-Roses auprès du Comité national d'action sociale (CNAS)

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LE FUR Pauline, Maire.

Etaient présents : LE FUR Pauline, MERGY Gilles, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, SOMMIER Jean-Yves, DE QUATREBARBES Sophie, FAYE Michel, TISSANDIER Sarah, DIA Lamine, GOINDIN Catherine, KONÉ-DIALLO Moussa, HAMMOUDI Nadège, FREDOUILLE Jean-Jacques, SOL Hélène, FRUCHTER Dominique, PETIT Antoine, VENTURINI Aline, DURAND Emmanuel, JOUADI Noëlle, VAN OOSTEREN Stein, POUTIERS Cécile, BENACHOUR Yacine, BIERRE Florian, PONCET Ninon, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, VASTEL Laurent, RENAUX Michel, COLLET Cécile, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

BROBECKER Astrid	pouvoir à	MESSIER Maxime
VICARI Christine	pouvoir à	FAYE Michel
ANTONUCCI Claudine	pouvoir à	GALANTE-GUILLEMINOT Muriel
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	VASTEL Laurent
LAURENCIN Guillaume	pouvoir à	COLLET Cécile
BOUSADA Hajar	pouvoir à	KONÉ-DIALLO Moussa
ASSANTE Malika	pouvoir à	RENAUX Michel

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M DIA Lamine est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 portant adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses au Comité national d'action sociale ;

Vu les statuts et le règlement de fonctionnement du Comité National d'Action Sociale fixant les modalités de désignation des délégués ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation, parmi les membres du Conseil municipal, d'un délégué représentant la Ville de Fontenay-aux-Roses auprès du Comité national d'action sociale ;

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 092-219200326-20260924-DEL260924_16-DE

DEL260924_16

Après appel à candidatures,

Considérant la candidature de Monsieur SOMMIER Jean-Yves,

Après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de désigner Monsieur SOMMIER Jean-Yves, en qualité de délégué élu représentant la Ville de Fontenay-aux-Roses auprès du Comité national d'action sociale (CNAS).

Article 2 : de dire que cette désignation prend effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération et pour la durée du mandat en cours.

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Le Comité national d'action sociale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé la Maire et le secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire

Pauline LE FUR

MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES 92260

Le secrétaire de séance

Lamine DIA

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 08/10/2026
Publication/Affichage le : 09/10/2026
Pour la Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales